

CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 4 Juin 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date convocation : 29/05/2020

Nombre de conseillers en exercice : 39

L'an deux mille vingt, le quatre juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de MARCQ-EN-BARŒUL s'est réuni à l'Hippodrome en sa séance ordinaire sous la présidence de *Monsieur Bernard GÉRARD, Maire*.

Étaient présents :

Bernard GÉRARD, Loïc CATHELAIN, Émilie BOULET, Pierre VERLEY, Sophie ROCHER, Nicolas PAPIACHVILI, Françoise GOUBE, Pascal LHERBIER, Catherine JONCQUEZ, Alain CHASTAN, Françoise EULRY-HENNEBELLE, Didier ELLART, Marie-Pierre JANSSENS, Jean-Louis MUNCH, Valentine ACROUTE, Annie DELOBEL, Didier LEMAITRE, MARC DELEURY, Pascale HUBERT, François ROCHET, Janine SCHAFIER, Pierre-Alain AUBERGER, Éric GILLET, BEATA JANSEN, Patricia DEFRANCE, MARIE CONTOIS, Véronique SAVIGNAC, JEROME DALLONGEVILLE, Valérie DUPARQUE, Valérie DENAISON, Véronique HARDOUIN, Augustin HUGLO, Raphaël CHARPENTIER, Louis RANDOUX, Laurent SEAILLES, Odile VIDAL-SAGNIER, Laurence FORISSIER, Denis TONNEL

Était excusée :

Martine ROUSSEL-VANHEE ayant donné pouvoir à Odile VIDAL-SAGNIER

DÉLIBÉRATIONS MUNICIPALES

Votants : 39

MONSIEUR LE MAIRE

2020_06_N°0007 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville de Marcq-en-Barœul selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. L'article R123-7 du code de l'action sociale et des familles indique que le conseil d'administration du CCAS comprend au maximum huit membres élus en son sein par le Conseil Municipal et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil mentionnées à l'article L.123-6. Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du Conseil Municipal. Après avoir fixé le nombre de membres du conseil d'administration à seize, il a été procédé aux opérations de vote.

sont candidats :

- Loic CATHELAIN
- Françoise EULRY HENNEBELLE
- Valentine ACROUTE
- Marc DELEURY
- Béata JANSEN
- Eric GILLET
- Valérie DENAISON
- Laurent SEAILLES

La liste présentée a obtenu 37 voix sur les 37 suffrages exprimés, 2 conseillers municipaux n'ayant pas souhaité prendre part au vote. La liste obtient donc les 8 sièges à pouvoir au Conseil d'administration du CCAS.

2020_06_N°0008 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, COMMISSION DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC ET COMMISSION D'ACHAT PUBLIC - CRÉATION/ MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT ET DÉSIGNATION DES MEMBRES.

Conformément à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres et de concession de service public est présidée par l'autorité habilitée à signer le marché public ou la convention de délégation de service, ou son représentant, et est composée de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Il est également prévu, selon les mêmes modalités, l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

A l'occasion du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder aux opérations de vote pour désigner les membres de la commission d'appel d'offres et de concession de service public.

sont candidats :

Membres titulaires :

1. Pascale HUBERT
2. Marc DELEURY
3. Françoise GOUBE
4. Alain CHASTAN
5. Martine ROUSSEL VANHEE

Membres suppléants :

1. Didier LEMAITRE
2. Annie DELOBEL
3. François ROCHET
4. Augustin HUGLO
5. Laurent SEAILLES

La liste présentée a obtenu 37 voix sur les 37 suffrages exprimés, deux conseillers municipaux n'ont pas souhaité prendre part au vote.

Les dispositions applicables à la commission d'appel d'offres et à la commission de délégation de service public sont fixées par le cadre général des collectivités territoriales. A l'exception des règles relatives à l'élection, la composition, le quorum et le rôle de la commission visée à l'article L.1411-5 dudit code, les textes ne comportent pas de dispositions spécifiques à propos de son fonctionnement. Afin de sécuriser les décisions de la commission, il apparaît souhaitable de définir ses modalités d'organisation et de fonctionnement dans un document acté par le Conseil Municipal. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter les règles de fonctionnement interne de la commission d'appel d'offres, de la commission de concession de service public et de la commission d'achat public.

Membres en exercice = 39

Votants = 37

Pour = 37 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir ; Groupe Marcq Ensemble, Ecologiste et Solidaire
(Groupe une Nouvelle Energie pour Marcq ne prenant pas part au vote)

La délibération 2020_06_0008DEL est adoptée à l'unanimité

2020_06_N°0009 : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - CRÉATION ET DÉSIGNATION DE SES MEMBRES

La création des commissions consultatives des services publics locaux s'inscrit dans la démarche de participation des habitants et des usagers à la vie des services publics et entre dans le cadre des dispositions prévues par la loi sur la démocratie de proximité du 27 février 2002. Conformément à l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, les communes de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. Les dispositions de l'article prévoient sa composition, son rôle et son organisation. Cette commission présidée par le maire ou son représentant, comprend des membres du Conseil Municipal, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante. La commission est consultée, pour avis, sur tout projet de délégation de service public, de partenariat, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la création de la commission consultative des services publics locaux de désigner au sein de cette commission, pour la durée du mandat, les membres du Conseil Municipal suivants:

Titulaires	Suppléants
Pascal LHERBIER	Pierre-Alain AUBERGER
Sophie ROCHER	Françoise GOUBE
Catherine JONCQUEZ	Pascale HUBERT
Jean-Louis MUNCH	Augustin HUGLO
Odile VIDAL SAGNIER	Laurent SEAILLES

et de nommer au sein de la commission, pour la durée du mandat, les représentants suivants des associations locales désignées:

associations	Titulaires	Suppléants
Centre Social et Culturel de Marcq-en-Barœul	Jacques DUBOIS	Fabien VERMESSEN
UFC Que Choisir	Ludivine PAYRAUD	Patrick ROBLIN
L'association des Papillons Blancs de Roubaix-Tourcoing	Fanny WOOD	Laurent LECROHART

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de donner, par délégation, au maire la possibilité de saisir pour avis la commission pour la durée du mandat.

Membres en exercice = 39
Votants = 37

Pour = 37 (groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ groupe Marcq Ensemble, Écologiste et solidaire)
(Groupe une nouvelle énergie pour Marcq ne prenant pas part au vote)

La délibération 2020_06_0009DEL est adoptée à l'unanimité

2020_06_N°0010 : ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE - SIVOM ALLIANCE NORD OUEST.

Le syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) Alliance Nord-Ouest est un syndicat de communes regroupant treize communes de l'ouest de la métropole. La Ville de Marcq-en-Barœul est adhérente du SIVOM Alliance Nord-Ouest au titre d'une compétence : "la mise en place des politiques de l'emploi, d'insertion sociale et professionnelle, et accueil du service civique". A l'occasion du renouvellement du Conseil Municipal, la Ville de Marcq-en-Barœul doit désigner ses représentants au sein du comité syndical. En vertu de l'article 5211-7 du code des collectivités territoriales, les syndicats de communes sont administrés par des délégués élus par les Conseils Municipaux des communes membres en leur sein. Conformément aux statuts du SIVOM Alliance Nord-Ouest, il convient de procéder aux opérations de vote pour désigner les quatre représentants de la Ville de Marcq-en-Barœul et leurs suppléants.

Sont candidats:

délégués titulaires:

- Bernard GÉRARD
- Pascal LHERBIER
- Nicolas PAPIACHVILI
- Loïc CATHELAIN

Délégués suppléants:

- Véronique SAVIGNAC
- Pierre VERLEY
- Marie CONTOIS
- Eric GILLET

Sont élus :

Bernard GÉRARD, délégué titulaire avec 34 voix sur 37 suffrages exprimés (3 blancs)

Pascal LHERBIER, délégué titulaire avec 34 voix sur 37 suffrages exprimés (3 blancs)

Nicolas PAPIACHVILI, délégué titulaire avec 33 voix sur 37 suffrages exprimés (3 blancs et 1 nul)

Loïc CATHELAIN, délégué titulaire avec 34 voix sur 37 suffrages exprimés (3 blancs)

Véronique SAVIGNAC, déléguée suppléante avec 34 voix sur 37 suffrages exprimés (3 blancs)

Pierre VERLEY, délégué suppléant avec 34 voix sur 37 suffrages exprimés (3 blancs)

Marie CONTOIS, déléguée suppléante avec 33 voix sur 37 suffrages exprimés (3 blancs et 1 nul)

Eric GILLET, délégué suppléant avec 34 voix sur 37 suffrages exprimés (3 blancs)

2020_06_N°0011 : ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE - SIVOM CENTRE MÉTROPOLE

Le syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) Centre Métropole est un syndicat de communes dont sont membres les communes de Mouvaux, Wasquehal et Marcq-en-Barœul. Il concourt à la mise en œuvre d'actions à caractère médico-sociales et médico-éducatives. A l'occasion du renouvellement du Conseil Municipal, la Ville de Marcq-en-Barœul doit désigner ses quatre représentants au sein du comité syndical. En vertu de l'article 5211-7 du code des collectivités territoriales, les syndicats de communes sont administrés par des délégués élus par les Conseils Municipaux des communes membres en leur sein. il convient de procéder aux opérations de vote pour désigner les quatre représentants de la Ville de Marcq-en-Barœul.

Sont candidats:

- Bernard GÉRARD
- Loïc CATHELAIN
- Catherine JONCQUEZ
- Valentine ACROUTE

Sont élus

Bernard GÉRARD, délégué titulaire avec 34 voix sur 37 suffrages exprimés (3 blancs)

Loïc CATHELAIN, délégué titulaire avec 34 voix sur 37 suffrages exprimés (3 blancs)

Catherine JONCQUEZ, déléguée titulaire avec 33 voix sur 37 suffrages exprimés (3 blancs et 1 nul)

Valentine ACROUTE, déléguée titulaire avec 34 voix sur 37 suffrages exprimés (3 blancs)

2020_06_N°0012 : ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DE L'AÉRODROME DE LILLE-MARCQ - SIGAL

La Ville des Marcq-en-Barœul est membre du syndicat intercommunal de gestion de l'aérodrome Lille Marcq (SIGAL) auquel adhèrent également les communes de Bondues, Marquette et Wambrechies. A l'occasion du renouvellement du Conseil Municipal, la Ville de Marcq-en-Barœul doit désigner ses quatre représentants au sein du comité syndical. En vertu de l'article 5211-7 du code des collectivités territoriales, les syndicats de communes sont administrés par des délégués élus par les Conseils Municipaux des communes membres en leur sein. il convient de procéder aux opérations de vote pour désigner les quatre représentants de la Ville de Marcq-en-Barœul.

Sont candidats:

- Bernard GÉRARD
- Françoise GOUBE
- Pierre VERLEY
- Jean-Louis MUNCH

Sont élus

Bernard GÉRARD, délégué titulaire avec 32 voix sur 37 suffrages exprimés (3 blancs et 2 nuls)

Françoise GOUBE, déléguée titulaire avec 31 voix sur 37 suffrages exprimés (3 blancs et 3 nuls)

Pierre VERLEY, délégué titulaire avec 31 voix sur 37 suffrages exprimés (3 blancs et 3 nuls)

Jean-Louis MUNCH, déléguée titulaire avec 31 voix sur 37 suffrages exprimés (3 blancs et 3 nuls)

2020_06_N°0013 : ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE MARCQ-EN-BARŒUL AU SYNDICAT POUR LA CRÉATION ET LA GESTION DE LA FOURRIÈRE POUR LES ANIMAUX ERRANTS DE LILLE ET SES ENVIRONS

La Ville de Marcq-en-Barœul est adhérente au syndicat pour la création et la gestion de la fourrière pour les animaux errants de Lille et ses environs. A l'occasion du renouvellement, il convient de désigner les représentants de la Ville au sein du syndicat. Les statuts du syndicat précisent que chaque commune dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant. L'article L.5211-7 du code général des collectivités territoriales dispose que les délégués syndicaux sont élus parmi leurs membres au scrutin secret à la majorité absolue. Il convient donc de procéder aux opérations de vote.

Sont candidats :

Valentine ACROUTE, titulaire

Louis RANDOUX, suppléant

Ils ont obtenu 30 voix sur 33 suffrages exprimés pour 35 votants. les candidats sont donc élus comme délégués pour la Ville de Marcq-en-Barœul au syndicat pour la création et la gestion de la fourrière pour les animaux errants de Lille et ses environs.

2020_05_N°0014 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la représentation dans les organismes des membres du Conseil Municipal tel que dans le tableau ci-dessous:

REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS	
DANS LE DOMAINE DES RELATIONS INTERNATIONALES	
Les Amis de Gladbeck	Bernard GÉRARD ou son représentant Didier ELLART Janine SCHAFIER Beata JANSEN Patricia DEFRANCE

Les Amis d'Ealing	Bernard GERARD ou son représentant Didier ELLART Janine SCHAFIER Raphaël CHARPENTIER
association de Poggibonsi	Bernard GÉRARD ou son représentant Didier ELLART Janine SCHAFIER
Les Amis de Kuurne	Bernard GÉRARD ou son représentant Didier ELLART Janine SCHAFIER
DANS LE DOMAINE DES PERSONNES ÂGÉES	
Les Provinces du Nord	Bernard GÉRARD (Membre de Droit) Loïc CATHELAIN Martine ROUSSEL VANHEE Personnes qualifiées : - Michèle BONVARLET - Jean-Marc RICHARD
Résidence Paul Cordonnier	Bernard GÉRARD (Membre de Droit) Loïc CATHELAIN Patricia DEFRANCE Personnes qualifiées : Michèle BONVARLET Christine MASSY
Korian Les Marquises	Bernard GÉRARD (Membre de Droit) Annie DELOBEL Patricia DEFRANCE Personnes qualifiées : Fanny DUPONT René HODEN
ROSE MAY	Bernard GÉRARD (Membre de Droit) Françoise EULRY HENNEBELLE Patricia DEFRANCE Personnes qualifiées : Andrée LAMOTTE
Résidence Tiers Temps -Saint Maur	Bernard GÉRARD (Membre de Droit) Françoise EULRY HENNEBELLE Patricia DEFRANCE

	<u>Personnes qualifiées :</u> Fanny DUPONT René HODEN
LES MARRONNIERS	Bernard GÉRARD (Membre de Droit) Françoise EULRY HENNEBELLE Patricia DEFRANCE <u>Personnes qualifiées :</u> René HODEN Fanny DUPONT
Centre Hospitalier Intercommunal de WASQUEHAL «LE MOLINEL»	Loïc CATHELAIN Catherine JONCQUEZ
CLIC Relais Autonomie «Coeur de Métropole»	Loïc CATHELAIN
Réseau francophone des villes amies des aînés	Françoise EULRY HENNEBELLE
DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	
Ecole Européenne de Lille Métropole	<u>Administrateurs titulaires :</u> Émilie BOULET Pascale HUBERT <u>Administrateurs suppléants :</u> Marie-Pierre JANSSENS Janine SCHAFIER
Lycée Professionnel Automobile Alfred MONGY	Didier LEMAITRE
Lycée Yves Kernanec	Marie CONTOIS
Collège des Rouges-Barres	Jérôme DALLONGEVILLE
Collège du Lazaro	Jérôme DALLONGEVILLE
ÉCOLES PRIMAIRES PRIVÉES	
<u>Groupe Marcq Institution</u> École Primaire Privée Jean Bosco	Émilie BOULET Pascale HUBERT

École Primaire Privée Notre Dame des Jeunes	Émilie BOULET Pascale HUBERT
École Primaire Privée Notre Dame de Lourdes	Émilie BOULET Pascale HUBERT
École Primaire Privée Saint Aignan	Émilie BOULET Pascale HUBERT
École Primaire Privée Notre Dame des Victoires	Émilie BOULET Pascale HUBERT
Groupe Scolaire Saint Christophe	Émilie BOULET Pascale HUBERT
École Jeannine MANUEL (Élémentaire)	Émilie BOULET Pascale HUBERT
ÉCOLES PRIMAIRES PUBLIQUES	
Groupe Scolaire Niki de Saint Phalle	Émilie BOULET Pascale HUBERT
École Primaire Jules Ferry	Émilie BOULET Pascale HUBERT
École Louis Pasteur	Émilie BOULET Pascale HUBERT
École Cognacq Jay	Émilie BOULET Pascale HUBERT
École Raymond Derain	Émilie BOULET Pascale HUBERT
École Blaise Pascal	Émilie BOULET Pascale HUBERT
<u>Groupe Scolaire Léonard de Vinci</u>	Émilie BOULET Pascale HUBERT
École Marcel Pagnol	Émilie BOULET Pascale HUBERT
École Victor Hugo	Émilie BOULET Pascale HUBERT
École Henri Matisse	Émilie BOULET Pascale HUBERT
École Georges Méliès	Émilie BOULET Pascale HUBERT
École Marie Curie	Émilie BOULET

	Pascale HUBERT
École Charles Péguy	Émilie BOULET Pascale HUBERT
DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DE L'ANIMATION	
ASSOCIATION DANSE CRÉATION	Valérie DENAISON
Association des Amis de Saint Vincent	Marie CONTOIS Jérôme DALLONGEVILLE
Grand Orchestre de Marcq-en-Barœul	Sophie ROCHER Annie DELOBEL <u>Personne qualifiée</u> Didier LEMAITRE
DANS LE DOMAINE DU PERSONNEL MUNICIPAL	
Comité des Œuvres Sociales – COS	Bernard GÉRARD (Membre de Droit) Alain CHASTAN François ROCHET Patricia DEFRANCE Loïc CATHELAIN
DANS LE DOMAINE DE LA JEUNESSE, FAMILLE ET HANDICAP	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL	Catherine JONCQUEZ Loïc CATHELAIN Valérie DENAISON
Commission Communale d'Accessibilité - CCA	Valentine ACROUTE Emilie BOULET Françoise EULRY-HENNEBELLE Françoise GOUBE Catherine JONCQUEZ Jean-Louis MUNCH Odile VIDAL SAGNIER
DANS LE DOMAINE DE L'EMPLOI	
A.L.P.E.S (Alliances pour l'Emploi et la Solidarité)	Nicolas PAPIACHVILI Pascal LHERBIER Eric GILLET
Maison de l'Emploi Métropole Nord-Ouest	Bernard GÉRARD Nicolas PAPIACHVILI Eric GILLET Raphaël CHARPENTIER

AUTRES DOMAINES	
Copropriété « Briqueterie »	Nicolas PAPIACHVILI Valérie DUPARQUE
A la copropriété 111 Avenue Foch	Titulaire : Alain CHASTAN Suppléant : Nicolas PAPIACHVILI
Association syndicale des propriétaires de Marcq Cœur de Ville	Françoise GOUBE Valérie DUPARQUE
Copropriété Rives de la Marque : bâtiments B, C, D et E	Didier LEMAITRE Valérie DUPARQUE
Copropriété Rives de la Marque Bâtiment F	Didier LEMAITRE Valérie DUPARQUE
Association foncière AGORA	Valérie DUPARQUE
FUTEX	Bernard GÉRARD Didier ELLART Alain CHASTAN Sophie ROCHER
Syndicat pour la Création et la Gestion de la Fourrière pour animaux errants de Lille et ses Environs	Titulaire : Valentine ACROUTE Suppléant : Louis RANDOUX
Conseiller Municipal en charge des questions des Affaires Militaires	Loic CATHELAIN
Commission Intercommunale des Impôts Directs – CIID	Commissaire titulaire Pierre Alain AUBERGER

Membres en exercice = 39

Votants = 37

Pour = 37 (groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ groupe Marcq Ensemble, Écologiste et solidaire)
(Groupe une nouvelle énergie pour Marcq ne prenant pas part au vote)

La délibération 2020_06_0014DEL est adoptée à l'unanimité

2020_06_N°0015 : MISE EN PLACE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de Conseillers Municipaux. Ces commissions municipales peuvent être formées au cours de chaque séance du Conseil Municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas constituées dès le début du mandat du Conseil Municipal. Ces commissions ne sont pas dotées de pouvoirs décisionnels mais elles représentent des instances de débats et de préparation des délibérations du Conseil Municipal. Dans les communes de plus de 1000 habitants et plus, les différentes commissions municipales doivent être composées de façon à ce que soit recherchée, le respect du principe de représentation proportionnelle, pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Conseil Municipal doit rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique du Conseil, en s'assurant que chaque liste ait au moins un de ses membres au sein de la commission. Ainsi, tous les groupes politiques présents au sein du Conseil Municipal doivent être représentés dans les commissions municipales. Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer 9 commissions thématiques et valider leur composition comme dans le tableau ci-dessous :

Commission « actions sociales et solidarités, liens intergénérationnels, politique de la ville, innovation sociale, inclusion numérique, promotion égalité homme/femme, condition de l'animal en ville, Liens Armée-nation et coordination des politiques publiques »	Loïc Cathelain, Françoise Eulry Hennebelle, Marie-Pierre Janssens, Valentine Acroute, Béata Jansen, Patricia Defrance, Marie Contois, Valérie Denaison, Laurent Séailles, Laurence Forissier
Commission « Enseignement et promotion de la citoyenneté chez les jeunes »	Émilie Boulet, Pascale Hubert, Janine Schafier, Véronique Savignac, Jérôme Dallongeville, Véronique Hardouin, Louis Randoux, Odile Vidal-Sagnier, Laurence Forissier
Commission « Transition écologique, démocratie participative et systèmes d'informations »	Pierre Verley, Jean-Louis Munch, Marie-Pierre Janssens, Valentine Acroute, Augustin Huglo, Louis Randoux, Odile Vidal Sagnier, Laurence Forissier
Commission « Affaires culturelles, communication et grands évènements »	Sophie Rocher, Annie Delobel, Didier Lemaitre, Janine Schafier, Béata Jansen, Valérie Duparque, Valérie Denaison, Véronique Hardouin, Raphaël Charpentier, Louis Randoux, Laurent Séailles, Denis Tonnel
Commission « Entreprises, commerce, artisanat, agriculture, professions libérales et emploi »	Nicolas Papiachvili, Annie Delobel, Marc Deleury, François Rochet, Eric Gillet, Patricia Defrance, Jérôme Dallongeville, Valérie Duparque, Laurent Séailles, Denis Tonnel
Commission « cadre de vie, affaires juridiques et foncières, logement, achat public, sécurité civile, accessibilité et gestion des cimetières »	Françoise Goube, Jean-Louis Munch, Didier Lemaitre, Marc Deleury, Pascale Hubert, Pierre-Alain Auberger, Véronique Savignac, Véronique Hardouin, Raphaël Charpentier, Martine Roussel-Vanhée, Denis Tonnel
Commission « Finances, gestion et pilotage des contrats, ressources humaines et administration générale »	Pascal Lherbier, Alain Chastan, Marc Deleury, Eric Gillet, Pascale Hubert, François Rochet, Pierre-Alain Auberger, Véronique Savignac, Augustin Huglo, Raphaël Charpentier, Martine Roussel-Vanhée, Denis Tonnel
Commission « Famille, petite enfance, jeunesse, animation des quartiers et solidarité internationale »	Catherine Joncquez, Didier Lemaitre, Béata Jansen, Patricia Defrance, Marie Contois, Valérie Denaison, Augustin Huglo, Odile Vidal-Sagnier, Laurence Forissier
Commission « Sport, santé et relations internationales »	Didier Ellart, Marie-Pierre Janssens, Eric Gillet, Annie Delobel, François Rochet, Janine Schafier, Pierre-Alain Auberger, Martine Roussel-Vanhée, Denis Tonnel

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (groupe Majoritaire Servir l'Avenir/groupe Marcq Ensemble, Écologiste et solidaire/Groupe une nouvelle énergie pour Marcq)

La délibération 2020_06_0015DEL est adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES, SÉCURITÉ, PRÉVENTION, ÉTAT CIVIL ET ÉLECTIONS :
Alain CHASTAN

2020_06_N°0016 : DROIT A LA FORMATION DES ÉLUS

Afin de garantir le bon exercice des fonctions d'élus local, la loi a instauré un droit à la formation de 18 jours par mandat au profit de chaque élu. Dans les trois mois suivant le renouvellement de l'assemblée, une délibération détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre. Les crédits sont plafonnés à 20% du montant maximum des indemnités de fonctions susceptibles d'être allouées aux élus. Il est proposé au conseil Municipal de valider les modalités de ce droit à la formation des élus. Chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits, à la condition que l'organisme soit agréé par le Ministère de l'intérieur, selon les thèmes suivants:

- les fondamentaux de l'action publique locale,
- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions
- les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits...).

Le montant des dépenses totales est plafonné à 20 % du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus. Chaque année un débat pourra avoir lieu au vu du tableau récapitulatif des formations suivies, annexé au compte administratif.

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (groupe Majoritaire Servir l'Avenir/groupe Marcq Ensemble, Écologiste et solidaire/Groupe une nouvelle énergie pour Marcq)

La délibération 2020_06_0016DEL est adoptée à l'unanimité

2020_06_N°0017 : INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

A l'occasion du renouvellement du Conseil Municipal, il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi. Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au Maire, conformément à l'article L2123-23 du code général des collectivités territoriales, le taux applicable aux communes de 20 000 à 49 999 habitants soit 90 % de l'indice brut terminal, d'appliquer la majoration de 15 % prévue pour les communes "chef-lieu" de canton, d'attribuer aux adjoints, conformément aux dispositions de l'article L2123-24 du code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement le barème applicable aux communes de 20 000 à 49 999 habitants, une indemnité correspondant à 28,5 % de l'indice brut terminal et d'appliquer la majoration de 15 %

prévue pour les communes "chef lieu" de canton, d'appliquer aux conseillers municipaux délégués, selon les dispositions de l'article L2123-24-1 du code général des collectivités territoriales et plus particulièrement le barème relatif aux communes de moins de 100 000 habitants, une indemnité correspondant à 5,70 % de l'indice brut terminal, d'attribuer aux conseillers municipaux, selon les dispositions de l'article L2123-24-1 du code général des collectivités territoriales et plus particulièrement le barème relatif aux communes de moins de 100 000 habitants, une indemnité correspondant à 1,35 de l'indice brut terminal.

Membres en exercice = 39

Votants = 37

Pour = 37 (groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ groupe Marcq Ensemble, Écologiste et solidaire)
(Groupe une nouvelle énergie pour Marcq ne prenant pas part au vote)

La délibération 2020_06_0017DEL est adoptée à l'unanimité